

-
345. Décret du 14 juillet 1997 portant assentiment à l'Accord européen établissant une Association entre les Communautés européennes et leurs Etats membres, d'une part, et la République de Lituanie, d'autre part, Annexes I à XX, Protocoles 1 à 5 et Acte final, faits à Luxembourg le 12 juin 1995.

(Moniteur n° 8 du 14 janvier 1998, p. 847).

Projet de décret.

Document n° 163 (1996-1997) n° 1.

Discussion et adoption : séance du 8 juillet 1997.

C.R.I. n° 23 (1996-1997)

F. 98 — 64

[S - C - 97/29375]

14 JUILLET 1997. — Décret portant assentiment à l'Accord européen établissant une association entre les Communautés européennes et leurs Etats membres, d'une part, et la République de Lituanie, d'autre part, annexes I à XX, protocoles 1 à 5 et acte final, faits à Luxembourg le 12 juin 1995 (1)

Le Conseil de la Communauté française a adopté et Nous, Gouvernement, sanctionnons ce qui suit :

Article unique. L'Accord européen établissant une Association entre les Communautés européennes et leurs Etats membres, d'une part, et la République de Lituanie, d'autre part, les Annexes I, II, III, IV, V, VI, VII, VIII, IX, X, XI, XII, XIII, XIV, XV, XVI, XVII, XVIII, XIX, XX, les Protocoles 1, 2, 3, 4 et 5 et l'Acte final, faits à Luxembourg le 12 juin 1995, sortiront leur plein et entier effet en ce qui concerne la Communauté française.

Promulguons le présent, ordonnons qu'il soit publié au *Moniteur belge*.
Bruxelles, le 14 juillet 1997.

La Ministre-Présidente du Gouvernement de la Communauté française
chargée de l'Education, de l'Audiovisuel, de l'Aide à la Jeunesse, de l'Enfance et de la Promotion de la Santé,
Mme L. ONKELINX

Le Ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche scientifique, du Sport et des Relations internationales,
W. ANCION

Le Ministre de la Culture et de l'Education permanente,
Ch. PICQUE

Le Ministre du Budget, des Finances et de la Fonction publique,
J.-Cl. VAN CAUWENBERGHE

(1) Session 1996-1997.

Documents du Conseil. — N° 163, n° 1 : Projet de décret; n° 2 : Rapport.
Compte rendu intégral. — Discussion et adoption : séance du 8 juillet 1997.